

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 AVRIL 2018

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h57'.

41 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, MM. Pierre GILISSEN, Jean Pierre HUPKENS, Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Mme Diana NIKOLIC, MM. Hassan BOUSETTA, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Guiseppe MANIGLIA, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, Laurence CUIPERS, M. Daniel WATHELET, Mme Carine CLOTUCHE, M. Olivier BIERIN, Mme Anne FIEVET et M. Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

8 membres sont absents : MM. Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Fatima SHABAN, M. Benoit DREZE, Mme Nathalie FRISEE, M. Sébastien BOVY, Mme Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA, dont un est excusé à savoir, M. Gilles FORET.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE

Hommage à M. Jean-Marc JALHAY.

112.

Prise de connaissance de l'acte de démission de son groupe politique de M. Marc GILLIS, Conseiller communal.

Point supplémentaire

258.

Prise d'acte de la démission de Mme Anne FIEVET en sa qualité de Conseillère du Conseil de l'Action sociale – désignation de Mme Christine PIRON en qualité de Conseillère du Conseil de l'Action sociale en remplacement du membre démissionnaire.

Interpellations

Entend une interpellation de M. Raphaël MIKLATZKI et Mmes Christine DEFRAIGNE, Élisabeth FRAIPONT, Diana NIKOLIC intitulée « Le Faubourg Sainte-Marguerite – Saint-Séverin, victime d'un marché de la drogue en pleine expansion »

(Mme Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA et M. Benoit DREZE entrent en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de Mme Caroline SAAL et M. Guy KRETTELS intitulée « Insécurité dans le quartier Sainte-Marguerite ».

M. le BOURGMESTRE répond aux interpellations.

Entend une interpellation de M. Pierre GILLISSEN intitulée « Expansion du port de conteneurs de Renory » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(M. Pierre STASSART entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE intitulée « Développement du site de l'ancienne Citadelle ».

Entend une interpellation de M. Olivier BIERIN intitulée « Projet de téléphérique vers la Citadelle ».

M. Michel FIRKET répond aux interpellations.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée « Mobilier urbain JC DECAUX : les liégeois ne veulent pas de bancs anti-SDF ! ».

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ intitulée « Les abribus des TEC Liège-Verviers ».

M. le BOURGMESTRE répond aux interpellations.

Entend une interpellation de M. Giuseppe MANIGLIA intitulée « L'application fédérale « Mon Dossier » » à laquelle répond Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE et de Mme Christine DEFRAIGNE intitulée « Mobilité et signalisation XHOVEMONT/HOCHEPORTE, rien ne bouge ! » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE et M. Michel FIRKET.

M. le BOURGMESTRE quitte la séance pour la prestation de serment de Mme Christine PIRON. Il cède la présidence à M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Anne FIEVET intitulée « Le domaine de la Chartreuse » à laquelle répond M. Jean-Pierre HUPKENS.

(M. Sébastien BOVY entre en séance : 45 présents).

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW intitulée « Une rue ou une place Lumumba à Liège » à laquelle répond Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Daniel WATHELET intitulée « Plateformes multimodales à Liège » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN intitulée « Situation des piscines liégeoises » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mmes Élisabeth FRAIPONT et Christine DEFRAIGNE intitulée « La Batte : marché éjectable ? » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER intitulée « Quelles actions pour faciliter la vie des élèves en situation de handicap ? » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

(M. Jean-Géry GODEAUX entre en séance : 46 présents).

M. le BOURGMESTRE reprend la présidence.

Communication de M. le BOURGMESTRE relative à la salle de consommation.

1.

Décision de procéder au placement et au raccordement, dans le cadre du contrat d'entretien du réseau caméras de la Zone de police de 8 nouvelles caméras en 2018.

La présente décision a recueilli 37 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

2.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « FEDEMOT FEDERATION DES MOTOCYCLISTES DE BELGIQUE » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

3.

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publication préalable à conclure avec un seul opérateur économique pour une durée de 2 ans en vue de la fourniture de pièces et réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque TOYOTA du Charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

4.

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publication préalable à conclure avec un seul opérateur économique pour une durée de 2 ans en vue de la fourniture de pièces et réalisation de diverses réparations pour les motos de marque BMW du Charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

5.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publication préalable en vue de l'acquisition d'un logiciel d'analyse d'images dans le cadre du réseau cctv de la Zone de police, en ce compris sa maintenance pour une durée de 4 ans - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

(MM. Hassan BOUSETTA, Jean-Claude MARCOURT, Giuseppe MANIGLIA et Jean-Géry GODEAUX sortent de séance : 42 présents).

6.

Approbation du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg).
La présente décision a recueilli 33 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

7.

Création d'une zone d'interdiction de stationnement des véhicules, dans le tronçon compris entre l'immeuble cadastré n°130 rue Wazon et l'immeuble n°71 (inclus), par signaux routier E1 - création d'une zone d'interdiction et d'arrêt de stationnement des véhicules, à l'opposé du tronçon précédent et plus précisément à partir de la sortie de l'école IRHOV et le long du mur de l'Hôpital militaire Saint-Laurent, par signaux routier E3.

8.

Création d'un passage pour piétons, rue de Bois-de-Breux, à la jonction avec la rue Charlemagne à 4020 LIEGE.

9.

Création d'une interdiction de stationnement délimitée au moyen du marquage d'une ligne discontinue de couleur jaune sur la bordure du trottoir, de part et d'autre du garage de l'immeuble n°116 sur une longueur de 3 mètres, à hauteur des immeubles n°116 et 118, avenue des Coteaux à 4030 LIÈGE.

10.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 17, rue Wesphal à 4000 LIÈGE.

11.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur du n° 13, rue de Stavelot à 4020 LIÈGE.

12.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°12, avenue Reine Elisabeth à 4020 LIEGE.

13.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur du n° 312, rue des Prés à 4020 LIÈGE.

14.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur du n° 83, rue des Grands Prés à 4032 LIÈGE.

15.

Extension d'une zone limitée à 30km/h, par signal routier F4a, dans le tronçon compris entre le carrefour formé avec la rue Saint-Gilles, soit le n°97 jusqu'à l'immeuble n°21, rue Sur-la-Fontaine à 4000 LIEGE.

16.

Extension d'une zone limitée à 30km/h, par signal routier F4a, dans le tronçon compris entre les immeubles n°2 à 274, rue Saint-Gilles à 4000 LIEGE.

17.

Interdiction de stationnement, quai du Roi Albert, à hauteur de l'immeubles n° 100, sur une longueur de 11 mètres, par signal routier E1 et panneaux additionnels portants les mentions "du lundi au samedi, de 8h30 à 17h30".

18.

Interdiction rue des Sorbiers du sens de circulation en direction de la rue Gilles Demarteau, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, par signal routier C1 et panneau additionnel M2 - interdiction de stationnement des véhicules du côté des immeubles à numérotation paire, par signal routier E1.

19.

Suppression d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur du n° 108, rue de Fléron à 4020 LIÈGE.

20.

Suppression des emplacements de stationnement réservés aux véhicules de police, rue de Visé, à hauteur de l'immeuble n°776 à 4020 LIÈGE.

21.

Octroi d'une subvention directe et indirecte opérateur à l'association « RÊVES ET ILLUSIONS, Association sans but lucratif ou asbl » dont le siège social est établi rue Saint-Léonard, 434, à 4000 LIÈGE – relatives à l'organisation de la manifestation « Festival International de la Magie de Liège » du 02/06/2018 au 03/06/2018 - adoption du texte de la convention.

22.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Beyne-Heusay relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

23.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Fléron relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

24.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Geer relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

25.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Donceel relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

26.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Remicourt relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

27.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Juprelle relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

28.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Soumagne relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

29.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la commune de Flémalle relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

30.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Liège et la Ville de Herstal relative au recours à la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

31.

Approbation du Règlement communal constitutif du Conseil Communal Consultatif de la Nuit.

32.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association «SPORT ET SANTE» relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier au jogging durant les sessions « printemps et automne 2018 ».

33.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la SCCRL "REPROBEL", dans le cadre des photocopies d'oeuvres protégées réalisées par l'Administration pour les années de référence 2017 et 2018.

Addendum 33 bis

Liège refuse les dispositifs anti-SDF dans ses marchés publics. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Sophie LECRON, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 33 ter

Pour un soutien communal aux alternatives à la prison. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 33 quater

Pour la création de Conseils de quartier à Liège en 2018. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

34.

Adoption du texte du contrat de gestion à conclure avec l'association « ANIMATION ET CRÉATIVITÉ ».

35.

Adoption du texte du contrat de gestion à conclure avec l'association « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

36.

Désignation des fonctionnaires et agents communaux habilités à signer les bons de commande relatifs à des montants inférieurs à 2.000,00 EUR hors T.V.A. au budget ordinaire.

37.

Accord de principe sur la cession, à la SCRL « ECETIA INTERCOMMUNALES », de la part "A" détenue par la Ville de Liège dans le capital de la SCRL « ECETIA COLLECTIVITÉS ».

La présente décision a recueilli 36 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

38.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Hubert (Angleur) » sise rue du Sart-Tilman, 341 à 4031 ANGLEUR – tel que rectifié.

39.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Notre-Dame du Rosaire (Bressoux) » sise rue du Moulin, 131 à 4020 BRESSOUX – tel que rectifié.

40.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Hubert (Liège) » sise rue de l'Espérance, 10 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

41.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Nicolas » à Liège sise rue Jean Outremeuse, 61 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

42.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-François de Sales » sise rue Jacob Makoy, 34 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

43.

Approbation du compte 2017 du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste de « Liège-Amercoeur » sise rue d'Amercoeur, 43 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

44.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Etienne » sise rue de Visé, 820 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

45.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Pierre » sise rue de l'Eglise, 106 à 4032 CHENEE – tel que soumis.

46.

Approbation du compte 2017 du Conseil d'administration de l'église protestante « Lambert-le-Bègue » sise rue Lambert-le-Bègue, 6 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

47.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Rémi » sise rue Vaudrée, 87 à 4031 ANGLEUR – tel que soumis.

48.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Gilles » sise Cour Saint-Gilles, 28 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

49.

Approbation du compte 2017 de l'Eglise Protestante Evangélique de Liège (Croisiers) sise rue des Croisiers, 12 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

50.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Pholien » sise boulevard de la Constitution, 2 à 4020 LIEGE – tel que soumis.

51.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Amand » sise rue Gît-le-Coq, 33 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

52.

Approbation du 1er cahier de modifications budgétaires 2018 de la Fabrique d'église « Notre-Dame du Saint-Rosaire » à Sclessin sise place Ferrer, 40 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

53.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Sainte-Foy » sise rue Commandant Marchand, 3 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

54.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Sainte-Marguerite » sise rue des Fontaines Roland, 2 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

55.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Vincent » sise boulevard de Froidmont, 56 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

56.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Joseph (Grivegnée) » sise rue Belleflamme, 137 à 4030 LIEGE – tel que rectifié.

57.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Notre-Dame de la Visitation » sise rue Dessus d'Eglises, 6 à 4030 LIEGE – tel que rectifié.

58.

Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'église « Saint-Jean-Marie Vianney » sise rue du centenaire, 71 à 4032 CHENEE – tel que soumis.

59.

Prorogation du délai d'examen des comptes 2017 des Fabriques d'église : « Saint-Jacques » sise place Saint-Jacques, 8 à 4000 LIEGE - « Saint-Barthélemy » sise place Saint-Barthélemy, 8 à 4000 LIEGE - « Sacré-Cœur et Notre-Dame de lourdes » sise rue Saint Maur, 93 à 4000 LIEGE - « Saint-Martin (Liège) » sise Mont Saint-Martin, 64 à 4000 LIEGE - "Sainte-Julienne" sise rue Naniot, 173 à 4000 LIEGE et Prorogation du délai d'examen du 1er cahier de modifications budgétaires des Fabriques d'église « Sacré-Cœur et Notre-Dame de Lourdes » sise rue Saint Maur, 93 à 4000 LIEGE - "Sacré-Coeur" Angleur, sise rue des Ateliers, 14 à 4031 ANGLEUR.

60.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « COMPTOIR DES RESSOURCES CREATIVES » - sise rue Dony, 33 à 4000 LIEGE relative à la mise à disposition du rez-de-chaussée et du 1er étage du bâtiment sis rue de la Régence, 43 à 4000 LIEGE - octroi d'une subvention indirecte classique à ladite association - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global tant pour l'octroi de la subvention indirecte classique que pour le dossier de clôture y relatifs.

61.

Cession d'un terrain sis rue du Préay à 4000 LIEGE.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

62.

Cession d'une partie d'un terrain sis rue Joseph Hodeige, 151 à 4030 GRIVEGNEE.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

63.

Cession d'un immeuble sis en Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

64.

Octroi d'un droit de superficie à l'ASBL « UNION NAUTIQUE DE LIEGE ».

La présente décision a recueilli 36 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

65.

Cession de bâtiments techniques et administratifs rue des Marêts, 20 à 4020 WANDRE.

La présente décision a recueilli 34 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

Addendum 65 bis

Motion visant à obtenir le renouvellement complet de la flotte de bus des TEC Liège Verviers. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Claude MARCOURT pour le groupe PS.

Ce point est renvoyé en Commission.

(M. Guy KRETTELS sort de séance : 41 présents).

66.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « LES MUSÉES DE LIÈGE » relative à l'organisation de l'exposition Costa Lefkochir au Grand Curtius du 1er mars 2018 au 27 mai 2018 - octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite association.

67.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'établissement public du "MUSEE DU LOUVRE" et l'association "CENTRE INTERNATIONAL D'ART ET DE CULTURE" sise Féronstrée, 92 à 4000 LIEGE relative à l'organisation au musée Boverie, de l'exposition VIVA ROMA ! du 24 avril au 26 août 2018 - octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite association.

68.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « COMITE DE QUARTIER DE COINTE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

69.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'Association de Formation en Algologie Pédiatrique et Soins Continus « F.A.P.S. » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

70.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « FESTIVAL VOIX DE FEMMES » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

71.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « BOUMBOUM TRALALA » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

72.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER-A-LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

73.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE ».

74.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « COMMISSION HISTORIQUE DES QUARTIERS DE COINTE, SCLESSIN, FRAGNEE ET DU BOIS D'AVROY » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

**M. le BOURGMESTRE quitte la séance et cède la présidence à
M. Michel FIRKET.**

75.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « CHOEUR SYMPHONIQUE DE LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

76.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE ».

77.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association « THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

78.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association «PROSCENIUM» - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

79.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2018 à l'association «LA CIBLE» - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

80.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur une facture portant sur une animation contée sur base de ses propres créations dans le cadre de la réouverture de la bibliothèque de Grivegnée le 2 février 2018.

Addendum 80 bis

Motion relative à l'adoption du guide communal d'urbanisme relatif aux normes de stationnement vélo dans les nouvelles constructions et rénovations.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Sarah SCHLITZ, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 80 ter

Pour la préservation et la mise en valeur du site de la Chartreuse. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Quentin le BUSSY, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 80 quater

Motion visant à reconnaître l'importance des services d'aide à domicile au niveau local. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Claude MARCOURT pour le groupe PS.

Ce point est renvoyé en Commission.

81.

Adoption du texte de la convention bilatérale générale entre l'Association "CENTRE D'ENSEIGNEMENT SAINT-LAURENT LIEGE" et la Ville de Liège (CEFA) relative à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les opérateurs-utilisateurs issus des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

82.

Passation d'un marché ayant pour objet la fourniture sur catalogue(s) de mobilier divers, réparti en 2 lots, à passer par procédure ouverte, pour le compte des Départements de l'Instruction publique, des Services sociaux, de la Proximité et de la petite Enfance pour une durée de 48 mois - adoption du projet de l'avis de marché - adoption du cahier spécial des charges.

83.

Acquisition, pour l'exercice 2018, de matériel et services informatiques, pour le compte du Département de l'Instruction publique, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'ASBL "GIAL", venant à échéance le 28 novembre 2018.

84.

Prise d'acte du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018 de l'Organe de gestion de la Haute École de la Ville de Liège.

85.

Acquisition, dans le cadre du marché de fournitures de matériel audiovisuel divers pour le compte des Départements de l'Instruction publique, des Services sociaux, de la Proximité et de la Petite Enfance, de la Culture et Affaires générales, de 40 radios tuner numériques, de 1 caméscope numérique à carte et de 19 appareils photos ultra-compactes numériques nécessaires aux besoins des milieux d'accueil du Département de la Petite Enfance.

86.

Décision de fixer les nouveaux taux journaliers de rémunération applicables au 01/07/2018, des membres du personnel chargés de la surveillance des enfants fréquentant les classes de vacances et les centres de jeux.

87.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « LA RONDE ENFANTINE » relative à l'octroi d'une subvention directe classique annuelle.

Addendum 87 bis

Motion visant à bannir les perturbateurs endocriniens de l'alimentation. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, pour les groupes VEGA et ECOLO.

Ce point est renvoyé en Commission.

88.

Adoption du texte du bail à conclure avec l'association « MAISON DE LA METALLURGIE DE LIEGE - CENTRE DE CULTURE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE » relatif à l'occupation du bâtiment sis boulevard Raymond Poincaré, 17 à 4020 LIEGE.

(MM. Michel PETERS et Raoul HEDEBOUW sortent de séance : 39 présents).

89.

Adoption du texte de la convention à conclure avec le «Service Public de Wallonie – DGO4 – Services extérieurs – Direction de Liège 1 – Archéologie» relative à la mise à disposition d'un emplacement dans la glacière située au parc de la Boverie, sise rue du Parc à 4020 LIEGE.

90.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publication préalable pour le remplacement des chaudières et la rénovation des équipements de la chaufferie au complexe "Eglise 60", rue de l'Eglise 60 à 4032 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

91.

Passation d'un marché de travaux par procédure ouverte pour le retrait des revêtements de sols souples dont certains contiennent de l'amiante, en vue de la future rénovation de la Cité administrative au complexe « Féronstrée – Potiérue », Potiérue, 5, à 4000 LIEGE - approbation du projet d'avis de marché qui sera soumis à publication - adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subventions du FEDER et du Service Public de Wallonie (DGO1 - Département des infrastructures subsidiées).

92.

Passation d'un accord-cadre conjoint par procédure concurrentielle avec négociation, structuré en 8 lots, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul participant par lot, pour une durée déterminée de 24 mois (reconductible 24 mois conformément à l'article 37 §2 de la Loi du 15 juin 2006) prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre ayant pour objet la réalisation de travaux de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) à effectuer dans les bâtiments communaux de la Ville, de la Police, de la Régie foncière et du C.P.A.S. de Liège - adoption du cahier spécial des charges - arrêt du texte de la convention.

93.

Passation d'un marché de travaux par procédure ouverte pour travaux de peinture intérieure et de décoration à effectuer dans les bâtiments communaux de la Ville, de la Régie foncière, de la Police et du C.P.A.S. de Liège - à conclure pour une durée déterminée de 24 mois (reconductible 24 mois, conformément à l'article 57 de la loi du 17 juin 2016) prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre - adoption du cahier spécial des charges - approbation du projet d'avis de marché - adoption du texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties au présent marché conjoint.

94.

Passation d'un accord-cadre conjoint, structuré en 8 lots, par voie de procédure ouverte, entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul participant, d'une durée déterminée de 24 mois (reconductible 24 mois), pour la réalisation de travaux divers d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans les bâtiments communaux de la Ville, de la Régie foncière et du C.P.A.S. et de la Police de Liège - adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de la réalisation de cet accord - approbation du projet d'avis de marché - adoption du texte de convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs.

95.

Procède à l'acquisition de fourniture de mobilier de bureau nécessaire aux besoins de notre administration pour les bâtiments communaux de la Ville de Liège sur base de l'accord-cadre conjoint avec un seul adjudicataire dont l'objet consiste en la fourniture de mobilier de bureau destiné aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale d'une durée de 48 mois.

M. le BOURGMESTRE entre en séance et reprend la présidence.

96.

Adoption du texte de la convention de cession partielle de marché de services relatif à la coordination en matière de sécurité et de santé en phase réalisation des travaux de remplacement de la canalisation d'égouttage, renouvellement de conduites de distribution d'eau, remplacement de conduites de distribution de gaz et pose de gaines de télécommunications rues Saint-Jean-en-Isle et d'Amay à 4000 LIEGE, à conclure entre la Ville de Liège, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (A.I.D.E., représentant valablement la Société Publique de Gestion de l'Eau - S.P.G.E.), la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE), "RESA" SA, Proximus, le S.P.W. (la Sofico en partenariat avec Orange) et la SPRL "BCSS".

97.

Passation d'un marché conjoint de travaux par procédure ouverte pour les travaux d'aménagement de la place des Carmes à 4000 LIEGE - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et l'avis de marché - adoption de la convention de marché conjoint - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie.

La présente décision a recueilli 37 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

98.

Passation d'un marché public conjoint européen de travaux par procédure ouverte pour le réaménagement des voiries autour du site de Bavière, boulevard de la Constitution et rue des Bonnes-Villes ainsi que du périmètre d'intervention dans le cadre du redéploiement du site de Bavière à 4020 LIEGE - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et le projet d'avis de marché - adoption du texte de la convention de marché conjoint - sollicitation des subsides FEDER du Service Public de Wallonie et de la Communauté européenne.

La présente décision a recueilli 23 voix pour, 2 voix contre et 14 abstentions.

99.

Passation d'un accord-cadre conjoint par procédure négociée sans publication préalable pour la fourniture d'éléments en béton destinés à divers services de la Ville - adoption du cahier spécial des charges - arrêt du texte de la convention à conclure avec le Centre public d'Action sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition d'éléments de béton destinés à divers services techniques de la Ville de Liège d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2020 - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

(M. François SCHREUER sort de séance : 38 présents).

100.

Passation d'un marché de fournitures par procédure ouverte pour la fourniture d'un camion benne avec grappin destiné au service du Mobilier urbain - approbation de l'avis de marché qui sera soumis à publication - adoption du cahier spécial des charges.

101.

Décision de procéder à la réalisation de travaux de marquage routier sur le territoire de la Ville de Liège, pour l'exercice 2018, via l'accord-cadre passé pour les travaux de marquage routier sur le territoire de la Ville de Liège et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020.

102.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publication préalable pour l'acquisition de huit petits véhicules de type "Pick up" destinés au Parc automobile - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

103.

Adoption du texte de la convention de partenariat à conclure avec le Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants.

Addendum 103 ter

Motion relative à la reconnaissance de l'humusation comme mode légal de sépulture. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Olivier BIERIN, Conseiller communal.

Addendum 103 bis

Motion relative au respect par les partis politiques déposant des listes aux prochaines élections communales, des principes fondamentaux contenus dans la Constitution belge, la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Christine DEFRAIGNE pour le groupe MR.

Ce point est renvoyé en Commission.

104.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE GLAIN » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

105.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES "ECOUTE-VOIR" » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

106.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « GROUPE D'ACTION POUR LE TERRAIN D'AVENTURES » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

107.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE KINKEMPOIS » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

108.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD ASBL » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

109.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LA ZONE ASBL » pour l'année 2018 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

(M. Daniel WATHELET, Mmes Diana NIKOLIC et Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA sortent de séance : 35 présents).

110.

Approbation du texte de la convention tripartite à conclure avec la SA "JC DECAUX" et les exploitants de parkings publics en ce qui concerne les modalités de transmission des informations d'occupation des parkings par l'exploitant à la Ville et à la SA "JC DECAUX" et les obligations réciproques des parties.
La présente décision a recueilli 31 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.

111.

Modification de la composition des Commissions permanentes.

Question orale

Entend une question orale de M. Louis MARAITE à propos des récents vols dans les sites mémoriels ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

La séance est levée à 00h25'.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER